

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
COMMUNE DE PICHANGES
CANTON IS-SUR-TILLE**

Pour rappel : L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance qui sera consultable en Mairie après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Pour la séance du Conseil Municipal du jeudi 17 septembre 2026, retrouvez:

La liste des délibérations de l'Organe Délibérant :

- Délibération 2026-31 : Convention de mandat de facturation avec l'Office national des forêts,
- Délibération 2026-32 : Adhésion au groupement coordonné par la COVATI dans le cadre de la convention CITEO relative à la lutte contre les déchets abandonnés,
- Délibération 2026-33 : Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de travaux de voirie 2027-2029,
- Délibération 2026-34 : Décision modificative du budget n°1,
- Délibération 2026-35 : Convention tripartite d'utilisation d'une salle de classe hors temps scolaire,
- Délibération 2026-36 : Décision modificative du budget n°2,
- Délibération 2026-37 : Décision modificative du budget n°3.